

Innovation logistique et éco-développement

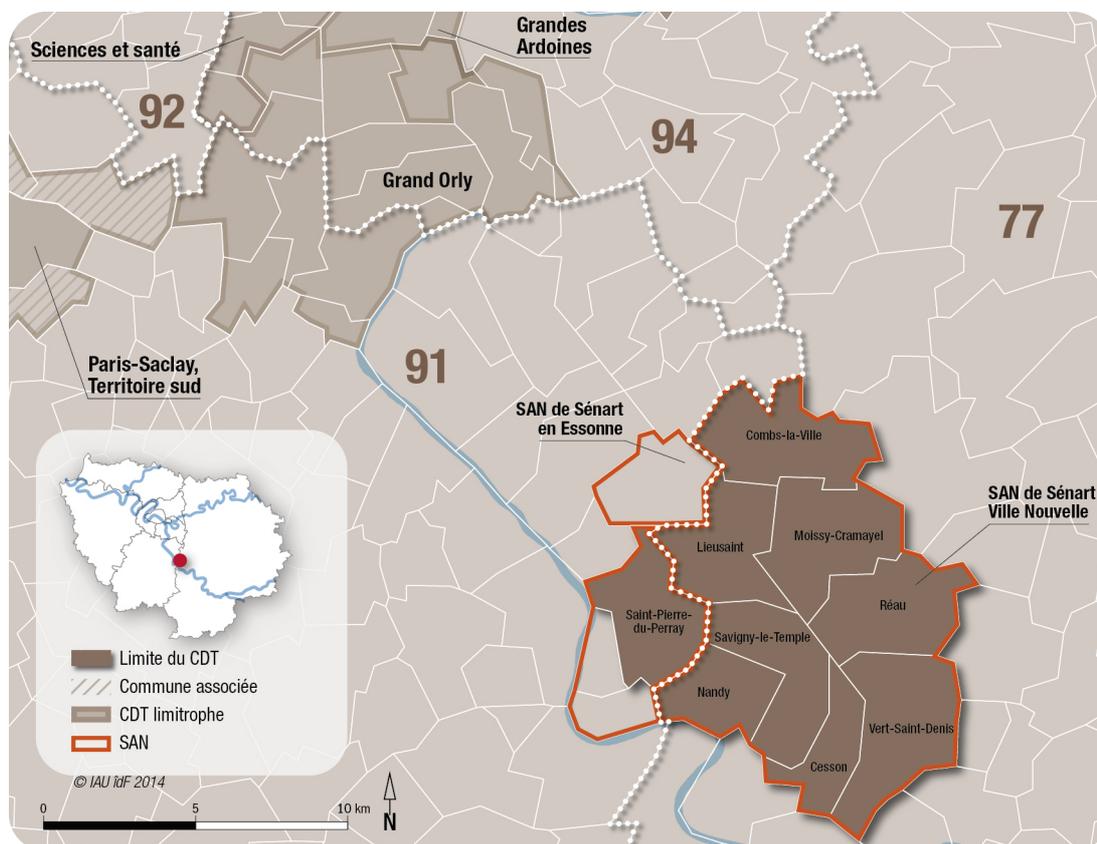
Le contrat a été signé le 19 Décembre 2013 par le Préfet de Région, le Président du SAN de Sénart-Ville-Nouvelle, les Maires des communes concernées et les Présidents des CG 77 et 91.

- 9 communes • SAN Sénart-Ville-Nouvelle • 106 200 habitants* • 39 000 logements*
- 36 200 emplois* • 55 300 actifs

*RP 2008

Position dans l'ensemble régional et gouvernance du CDT

Carte des communes et EPCI concernés



Le périmètre du CDT comprend le territoire du SAN Sénart-Ville-Nouvelle (8 communes en Seine-et-Marne) auquel s'ajoute la commune de Saint-Pierre-du-Perray (appartenant au SAN Sénart-en-Essonne). Le CDT ne couvre donc pas tout le territoire de la Ville Nouvelle de Sénart OIN (Tigery n'a pas signé le CDT). Il s'inscrit néanmoins dans un ensemble plus vaste : d'abord celui du Territoire d'Intérêt Régional et National de Sénart / Melun-Val-de-Seine (l'élaboration des SCoT de Sénart et Melun ont été engagées parallèlement en 2013), et au-delà le secteur allant d'Évry-Corbeil à Melun. Le CDT couvre la période 2013/2027. L'EPA Sénart en assure la maîtrise d'œuvre.

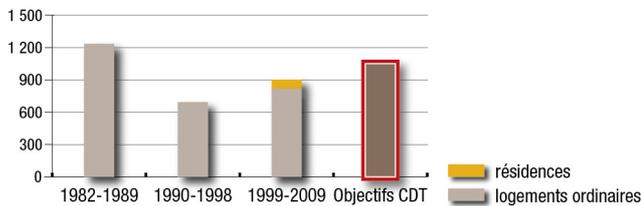
Le territoire du CDT, desservi par un réseau autoroutier majeur (A5a, A5b et Francilienne), est la porte d'entrée sud-est de l'agglomération parisienne et un de ses principaux pôles logistiques. Sénart (gare RER D de Lieusaint-Moissy) a été récemment retenue comme site d'accueil de la 2^e gare potentielle de la future interconnexion sud des LGV (échéance 2020/2025). La création de cette gare renforcerait la pertinence du réseau Grand Paris Express en favorisant son ouverture sur le réseau national et européen, et s'inscrirait dans une rocade de desserte à grande vitesse en 2^e couronne de l'Île-de-France.



L'inventaire des projets

Les objectifs de construction de logements :
1 050 / an d'après le CDT.

Évolution annuelle moyenne de la construction de logements depuis 1982 et objectifs CDT



Source : Sitadel ; de 1982 à 2009 : logements ordinaires commencés ; de 1999 à 2009 : logements en résidence commencés.

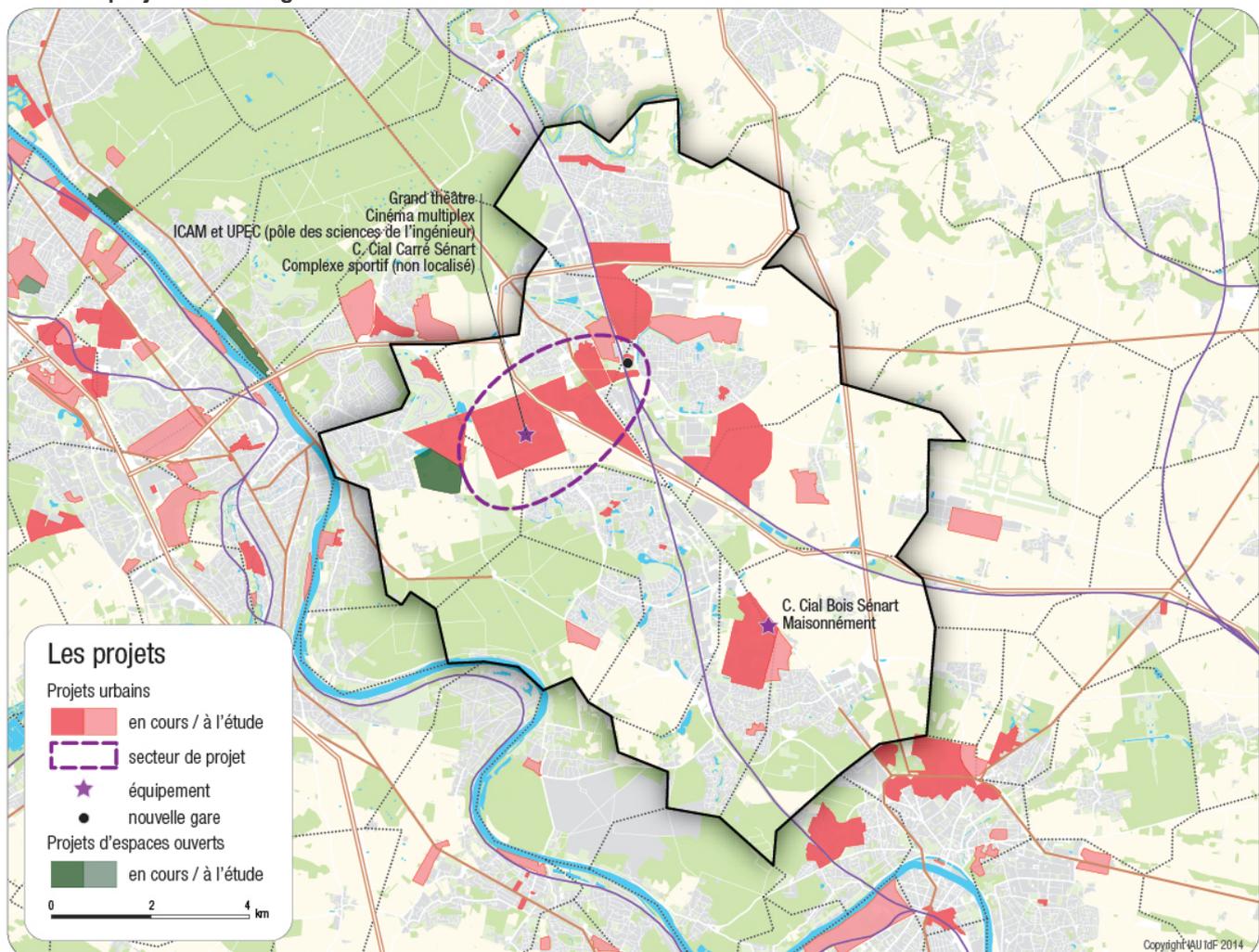
L'objectif de développement d'une offre diversifiée de logements (le CDT vise 26,6 % de logements sociaux) rejoint ceux de l'équilibre habitat-emploi et de la réalisation des équipements et services. La plupart de ces logements (900/an) seront construits dans les ZAC initiées par l'EPA Sénart.

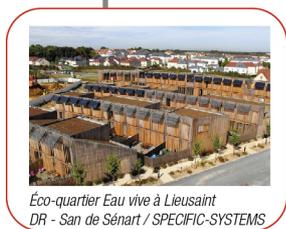
Qualitativement, il s'agit de renforcer l'identité de la ville nouvelle, de concevoir une ville plus compacte et de privilégier l'urbanisation autour des stations TC et autres équipements structurants. La maîtrise foncière de l'État est un avantage essentiel pour la réalisation de ces projets.

Autres objectifs chiffrés :

- création de 1 200 emplois par an.
- création de 9 000 m²/an Shon de bureaux à partir de 2016
- création de x m² Shon ou Ha activités : NR
- population : NR

Carte des projets d'aménagement





Eco-quartier Eau vive à Lieusaint
DR - San de Sénart / SPECIFIC-SYSTEMS



Eco-quartier Eau vive à Lieusaint
DR - San de Sénart / SPECIFIC-SYSTEMS

Les principaux projets d'aménagement, d'infrastructure, de développement économique et culturel inscrits au CDT

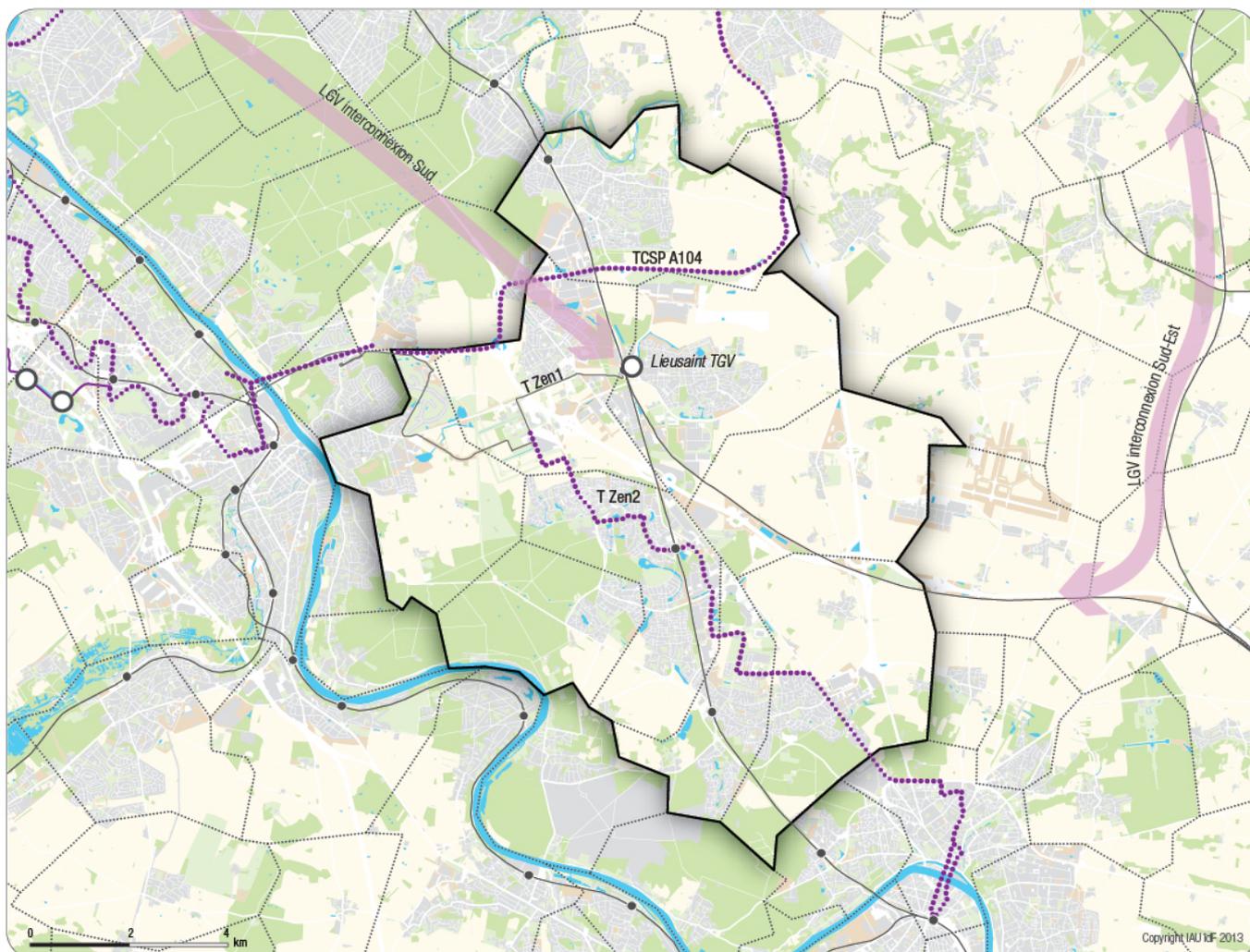
Infrastructures :

- Projet de 2^e gare LGV interconnexion sud
- Terminer le site propre du TZen1 jusqu'à Corbeil
- Réaliser le T Zen2 Carré Sénart / Melun-gare
- Amélioration du RER D (service et capacité)
- Amélioration de l'embranchement ferré du Parc de l'A5

Développement économique :

- Création d'un pôle des sciences de l'ingénieur (UPEC, ICAM et autres écoles à venir)
- Création d'un club de l'innovation logistique
- Création d'un pôle d'excellence
- Extension du centre commercial Carré Sénart (+ 40 000m²)
- Requalification du centre commercial Bois Sénart / Maisonnément
- Développer le pôle d'activités de Villaroche

Carte des projets d'infrastructures TC et routières intéressant le périmètre du CDT



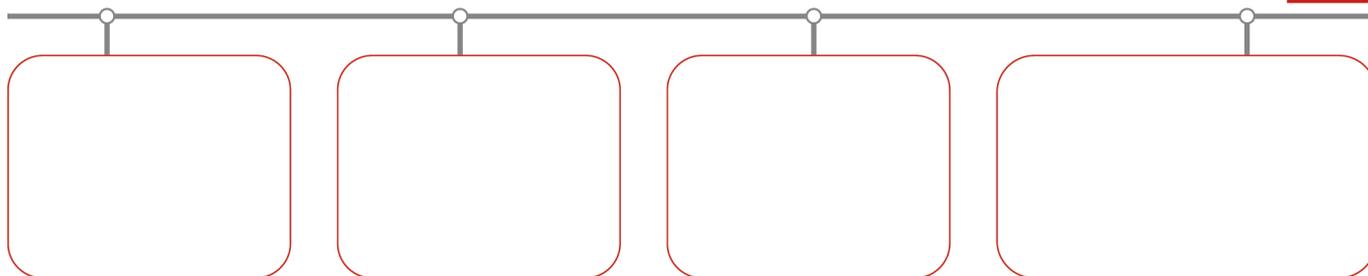
Projets sur le réseau de transport collectif (selon le SDRIF)

- voie ferrée et métro
- RER
- tram-train
- tramway
- TCSP / BHNS
- Tracé de référence du Grand Paris Express
- gare en projet

- principe liaison Grande vitesse (LGV) sur le réseau ferroviaire national

Projets routiers (selon le SDRIF)

- nouveau tracé



- Sénart Biogaz (unité de méthanisation agricole) + station service biogaz naturel pour véhicules
- Développement de la Fabrique à Initiatives (accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire)

Logement et renouvellement urbain :

- ZAC de la Clé de St Pierre (1500 logts)
- ZAC du Plessis-Saucourt (630 logts)
- ZAC de la Pyramide (2000 logts, NQU Eau Vive)
- ZAC du Carré (4000 logts)
- ZAC de Chanteloup (2400 logts)
- ZAC du Balory (470 logts)
- ZACs de Savigny (500 logts)
- Projet de 300 logts à Nandy
- Restructuration des centre ville des communes des deux SAN
- Résidence étudiants pour l'ICAM
- Résidences adaptées à Savigny, Moissy-Cramayel, Cesson et Nandy

Equipements sportifs et culturels :

- Grand Théâtre (Carré Sénart)
- Projet d'un Cinéma-Multiplex 4 étoiles
- Complexe sportif régional (stade d'athlétisme couvert)
- Equipements de quartiers dans chaque commune

Développement durable

- Maillage du territoire en liaisons douces
- Etude pour un TZen propre
- Etude pour un réseau de véhicules propres
- Projet agricole durable sur le territoire sénartais

Autres projets en cours, ou programmés

- Parc de Sénart-A5 (activités et logistique)
- Parc des Vergers (activités et logistique)
- Ecopôle de Sénart (éco-activités)
- Parc Jean Monnet (activités et logistique)
- Parc du Levant (activités)
- Plaine du Moulin à Vent (logements, activités et commerces)
- Parc Université-Gare (activités, bureaux, recherche)
- Greenparc (activités et bureaux)

Quelques grands enjeux :

La principale incertitude porte sur le projet de création d'une gare LGV : arbitrage en cours dans le cadre du projet d'interconnexion sud. Cette gare augmenterait l'accessibilité d'un vaste territoire sud francilien, à condition que des dispositifs articulant toutes les échelles de mobilité soient mis en place.

Cette gare améliorerait ainsi le positionnement régional de Sénart, et aurait un important effet levier sur son développement urbain.

Le renforcement d'un pôle d'excellence logistique innovant à partir des atouts actuels est un autre axe important du CDT.

L'avancement du CDT :

Les éléments de calendrier.

- Demande d'élaboration d'un CDT par les Présidents des deux SAN (17 janvier 2012)
- Premier comité de pilotage le 14 mars 2012
- Accord-cadre signé le 23 mars 2012
- Enquête publique février 2013
- Finalisation puis signature 19 décembre 2013.

Documents et sites internet de référence :

Contrat de Développement Territorial signé le 19/12/2013 : <http://www.epa-senart.fr>

SAN Sénart : <http://www.senart.com>

IAU : <http://www.iau-idf.fr>

Préfecture de région : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>

L'IAU îdF remercie les services de la région Île-de-France (UAD - DPASM) pour la collecte, l'analyse et la synthèse d'informations sur les CDT.

Merci également aux services de la DRIEA IF, à l'EPPS, aux EPA sollicités, aux collectivités locales engagées dans la démarche, à Paris Métropole, pour les échanges avec nos équipes au sujet des projets de CDT.